



GARDERIE PERISCOLAIRE
REGLEMENT INTERIEUR et ENGAGEMENT
2023-2024

L'accueil périscolaire offre aux familles, la possibilité de confier leur(s) enfant(s) au sein de l'école, 76 bd Ottman 44150 Ancenis St Géréon – 02.40.83.12.14, avant ou après le temps scolaire proprement dit.

L'enfant sera accueilli par du personnel OGEC formé, dans des locaux où il pourra jouer, se détendre, se reposer en fonction de son rythme et de ses besoins. Les élèves du primaire auront la possibilité de faire leurs leçons sous la forme d'une 'étude accompagnée', certains jours de la semaine.

Le matin, les enfants arrivant **avant 8h** peuvent *apporter un goûter*.
De même le soir, la garderie commence par *un goûter que vous devez fournir*.

La gestion administrative est assurée par l'OGEC. Sont admis les enfants scolarisés dans l'établissement.

- **HORAIRES** : Elle est ouverte, en période scolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi

▶ Le matin de 7h30 à 8h35

▶ Le soir de 16h45 à **18h30 précises**

- **FERMETURES ET RETARDS**

Afin que l'accueil fonctionne dans les meilleures conditions, les horaires devront être respectés par chacun, spécialement celui de la fin de journée.

En cas de circonstance exceptionnelle, les parents qui ne pourront être présents à l'heure de la fermeture devront le signaler par tout moyen possible et indiquer le nom de la personne qui viendra chercher l'enfant, au **plus tard à 18 h 30**. En cas de retard non motivé, l'accueil des enfants pourra être suspendu.

Une pénalité de **15 €** sera facturée en cas de dépassement de cet horaire.

- **FACTURATION et TARIFS**

Les services de cet accueil périscolaire font l'objet d'une facturation mensuelle. Les règlements sont à adresser à l'école à l'ordre de l'OGEC garderie. Il est possible de régler par **prélèvement automatique qui s'effectue au 20 de chaque mois, (ex : la facture de septembre sera prélevée le 20 octobre)**.

Tout retard de paiement pourra entraîner l'exclusion du ou des enfants.

Il est prévu deux types de tarifs - Il est précisé que toute demi-heure commencée est due.

- **un tarif : à la demi-heure** :
le matin : ① 7h30 à 8h00 ② 8h00 à 8h35
le soir : ① 16h45 à 17h15 ② 17h15 à 17h45 ③ 17h45 à 18h30
- **un forfait** est appliqué à partir de 55 €.

TABLEAU RECAPITULATIF DES TARIFS au 01/09/2023 :

	Pour le 1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant
Tarif à la ½ heure	1,90 €	1,65 €
Forfait à partir de la 29 ^{ème} ½ heure	55 €	45 €

- **INSCRIPTIONS**

Les parents sont tenus de remplir et de retourner le coupon d'engagement ci-joint. Les enfants ne seront accueillis que si cette formalité est effectuée.

-L'OGEC-

